

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 063-216300210-20240621-2024_024-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2024/024 du 21 juin 2024**

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2024.

Présents : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christelle REUGE, Christine CHAUVANET, Monsieur Julien LACOUR, Mesdames Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Marion RONFET, Messieurs Nicolas CORIAN, Alexis GRAND, Alexandre BRESSOULALY ;

Excusé : Monsieur Samuel OLIVEIRA ;

Procuration : de Monsieur Samuel OLIVEIRA à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane KIHÉLI.

OBJET :

**PROCÈS-VERBAL
de l'élection du maire
et des adjoints**

**PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
ET DE L'ÉLECTION D'UN MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS**

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHAMBON Yves, maire par intérim, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur KIHÉLI Stéphane a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

ELECTION DU MAIRE :

1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mesdames REUGE Christelle et FERNANDEZ Ludivine.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a

constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un de deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

4. Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides).....0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral).....0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)).....15
- f. Majorité absolue8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAMBON Yves	15	quinze

5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur CHAMBON Yves a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

ASSEMBLEE - ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur CHAMBON Yves, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art.L.2122-4, l.2122-7 et l.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

1. Election du premier adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))..... 15
- f. Majorité absolue..... 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FERNANDEZ Ludivine	15	quinze

Madame FERNANDEZ Ludivine a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

2. Election du deuxième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))..... 15
- f. Majorité absolue..... 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
KIHELI Stéphane	15	quinze

Monsieur KIHELI Stéphane a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

3. Election du troisième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))..... 15
- f. Majorité absolue..... 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
REUGE Christelle	15	quinze

Madame REUGE Christelle a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

4. Election du quatrième adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))..... 15
- f. Majorité absolue..... 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
REUGE Christelle	15	quinze

Madame CHAUVANET Christine a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 21 juin 2024, à 20 heures 34 minutes en double exemplaire 1 a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 09/07/2024.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 09/07/2024.



Le Maire, Yves CHAMBON.

Le secrétaire de séance,
Stéphane KIHELI.